

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 18 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 12 septembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, DEBANT-RIZZO

Mrs GARNIER, CARRE, LORIDE, DESCOTTES, PICHOT, BARBEAU, LEGER, LUTON, HENNEBERT

Absents et pouvoirs : Mme CHRISTEAUT, Mrs DAGONNEAU, TESTAULT

Secrétaire de séance : M LORIDE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

EMPRUNT :

Monsieur le Maire expose qu'il va être nécessaire de contracter un emprunt pour finaliser le projet « cœur de village ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté;

Il décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt à moyen terme de 716 000 Euros, pour 20 ans, au taux fixe de 1,59 %, avec des échéances constantes trimestrielles.

Frais de dossier : 500 Euros

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

AMENAGEMENT HALLE :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la halle, considérant la résiliation de plein droit des marchés initialement signés avec l'entreprise RIVL pour le lot n°5 Doublage Cloisons Isolations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour le choix d'une nouvelle entreprise a été lancée.

Après débat, délibération et vote le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise BEZAULT pour le lot n°5 avec un montant de 64 982€ HT ce qui porte le montant total de cette opération à 635 401.05€ HT. Compte tenu de cette nouvelle offre et des avenants déjà acceptés antérieurement.

DECLASSEMENT DE LA SENTE :

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin au 06 juillet 2018,

Vu le registre d'enquête et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur en date du 07 juillet 2018,

Considérant, qu'au vu des résultats de l'enquête publique, la sente rurale a cessé d'être affectée à l'usage du public dès lors qu'elle n'est plus utilisée comme une voie de passage ou de randonnée et qu'elle est devenue impraticable,

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment d'inciter les propriétaires riverains à acquérir la voie concernée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Constate la désaffectation de la parcelle cadastrée « Sente rurale n°3 » Section ZB située au lieu-dit « Le Bourg » à Mignières ;
- Prononce le déclassement et l'intégration de celle-ci au domaine privé communal ;
- Autorise le maire ou son représentant pour procéder aux formalités nécessaires et signer les actes et pièces s'y rapportant,
- Charge le maire d'inciter les propriétaires riverains à acquérir ladite parcelle et de solliciter l'avis du Service des Domaines,

CREATION DE POSTE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une animatrice est employée en tant qu'adjoint d'animation pour 27h75 par semaine.

Considérant qu'il est impératif de modifier la durée de service de ce poste dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et vote, décident à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 28h47/semaine à compter du 01 octobre 2018.

Décision est également prise de supprimer le poste de 27.75h/semaine, après avis du C.T.P.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que c'est lui qui doit fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Compte tenu de la mise en disponibilité d'un agent technique, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01^{er} novembre 2018.

L'agent recruté sera amené à effectuer l'entretien et contribuer à l'embellissement de la Commune et de la zone d'activité.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il est décidé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 347 majoré 325.

Publicité d'emploi sera faite auprès des services du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

NOMINATION VOIE NOUVELLE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun de nommer la future voie desservant les terrains en face de l'école.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il a été décidé de retenir le nom suivant :

- « Clos des Framboisières »

ILOT RD 131 :

Considérant les travaux qui vont être engagés sur la route départementale 131 par le Conseil Départemental. Considérant les nouvelles et futures constructions. Considérant l'estimatif reçu par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe que la Commune est invitée à se prononcer sur l'aménagement de l'ilot.

Les membres du Conseil Municipal, après débat, délibération et vote, à l'unanimité, décide la prise en charge financière de ces travaux sur proposition du Conseil Départemental pour un montant estimé à 4000€.

CONCESSION :

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame STELIZUK, habitant 2 rue aux juifs à Mignières (numéro, rue, commune et département) et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 3024 en date du 03/12/2012

Concession temporaire (de 15 ans)

Au montant réglé de 120 euros

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme STELIZUK, acquéreur d'une concession n°19 allée 2 carré D dans le cimetière communal, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture, Madame STELIZUK déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 48 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située Carré D allée 2 n°19 est rétrocédée à la commune au prix de 48€.

- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de Commune.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION :

« Vu les efforts poursuivis pour entretenir et améliorer les biens communaux et les difficultés rencontrées pour équilibrer le budget, le Conseil Municipal après délibération et vote, à l'unanimité,

Sollicite du Département, une subvention au titre du fonds départemental de péréquation pour les travaux d'investissements qui seront réalisés au cours de l'année 2018.

Un état récapitulatif des factures réglées sera certifié par Monsieur le Receveur Municipal ».

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier concernant le regroupement scolaire. Une réunion publique a eu lieu fin juin entre les parents d'élèves et

les élus pour présenter le projet et répondre aux questions. Cet échange durant 3 heures avec les parents a permis d'expliquer principalement les raisons de ce projet et les orientations futures des travaux de la Commission scolaire

Une nouvelle réunion publique sera organisée courant décembre.

Une réunion d'information est prévue en novembre destiné aux membres des 3 Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire informe que le 10 octobre à 17h en mairie, est organisé un cocktail pour les aînés. Chaque Conseiller est invité à y participer s'il le souhaite.

Monsieur Pichot informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion concernant le plan de sauvegarde concernant le captage d'eau de Dammarie.

Madame Blondeau informe que l'ancien lave-vaisselle de l'école intéresserait le syndicat scolaire de Ver Les Chartres/Corancez. Au vu, de la valeur comptable de ce bien qui est nulle ; et des bonnes relations entretenue entre les 2 Communes, il sera demandé au syndicat scolaire dédommagement.

Des pétitions ont été reçues en mairie concernant des problèmes d'incivilités. La Gendarmerie a été alertée et plusieurs actions vont être mise en place. La première action consiste à organiser une réunion avec les parents, les enfants, la gendarmerie, les agents du service technique et des élus. La seconde action sera d'organiser une réunion avec les personnes subissant toutes ces incivilités dans le but de présenter les actions menées.

La troisième action, consiste à renforcer le système de vidéo surveillance en rajoutant des caméras sur la commune.

Monsieur Barbeau interpelle Monsieur le Maire sur les problèmes de sécurité notamment sur les chemins ruraux avec les motos et quads. Monsieur le Maire est bien conscient du problème et envisage la mise en place d'un certain nombre de dispositifs pouvant aller jusqu'au barriérage.

La séance est levée à 22h00.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
30	18/09/18	Emprunt	27/09/18	01/10/2018
31	18/09/18	Aménagement de la Halle	27/09/18	01/10/2018
32	18/09/18	Création de poste - Animatrice	27/09/18	01/10/2018
33	18/09/18	Création de poste - Technique	27/09/18	01/10/2018
34	18/09/18	Déclassement sente rurale	27/09/18	01/10/2018
35	18/09/18	Dénomination rue de la Chapelle	27/09/18	01/10/2018
36	18/09/18	Ilot RD 131	27/09/18	01/10/2018
37	18/09/18	Concession – Reprise	27/09/18	01/10/2018
38	18/09/18	Fonds départementale de péréquation	27/09/18	01/10/2018